

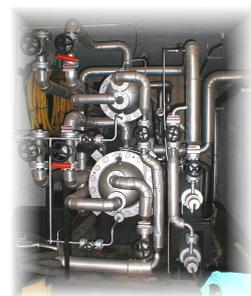


NEUTRALISE

NEUTRALISANT INDUSTRIEL DES ACIDES DE DÉTARTRAGE QUALITÉ ALIMENTAIRE

CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

- État** : liquide
- Densité** : 1,02 +/- 0,02
- Odeur** : légère
- Couleur** : jaune
- pH** : 13,5 +/- 0,5
- Point éclair** : sans



PROPRIÉTÉS

Formulation synergisée contenant des composés régulateurs de pH, **NEUTRALISE** permet de supprimer l'action de l'acidité résiduaire que l'on rencontre le plus souvent après les opérations industrielles de détartrage de canalisations et d'appareillages.

Avantages : du fait de son fort pouvoir de régulation du pH, ce neutralisant rétablit des valeurs proches de la neutralité, évitant ainsi les problèmes de corrosion et de détériorations excessives des différentes structures sensibles aux pH acides.

Domaines d'utilisation : **NEUTRALISE** convient parfaitement à la neutralisation des excès d'acides présents dans les circuits de chaudières, générateurs de vapeur, échangeurs thermiques, systèmes de condensation ayant été détartrés avec nos produits **CIRCUINET**, **CIRCUINET CHL**, **CIRCUINET CHL "S"**.

Alimentarité : **NEUTRALISE** est conforme à l'arrêté du 19 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 8 septembre 1999 concernant les produits de nettoyage du matériel pouvant se trouver en contact avec les denrées alimentaires.

Utilisation de **NEUTRALISE** suivant le tableau indiqué ci-dessous

APPLICATIONS	DILUTIONS	MODE D'EMPLOI
Neutralisation industrielle des solutions de détartrage.	De 10 % à 20 % dilué dans de l'eau, suivant la quantité de produit acide utilisée.	Introduire la solution de NEUTRALISE dans le circuit détartré préalablement débarrassé du produit acide de détartrage, laisser agir quelques minutes puis effectuer un rinçage abondant à l'eau claire. Nota : dans le cas où le pH serait encore trop bas en sortie de circuit, effectuer à nouveau une opération de neutralisation.

Recommandations : du fait de sa haute concentration, **NEUTRALISE** peut éventuellement altérer certaines peintures et ternir l'aluminium. Il convient donc de prendre les précautions nécessaires en réalisant un essai préalable. Dans le cas d'une application sur du matériel qui aura un contact alimentaire, effectuer obligatoirement un rinçage à l'eau.

Biodégradabilité : les agents de surface présents dans la formulation sont conformes au règlement CE n°648/2004 du Parlement Européen et du Conseil du 31 mars 2004 relatif aux détergents : biodégradabilité primaire au moins de 80 %; biodégradabilité finale (minéralisation) au moins de 60 %.

D.A.C.D. ne peut avoir connaissance de toutes les applications dans lesquelles sont utilisées ses produits et des conditions de leur emploi. D.A.C.D. n'assume aucune responsabilité quant à la convenance de ses produits pour une utilisation donnée ou dans un but particulier. Les informations ne doivent en aucun cas se substituer aux essais préliminaires qu'il est indispensable d'effectuer pour vérifier l'adéquation du produit à chaque cas déterminé.

Solutions et Produits pour la Maintenance, les Traitements et l'Hygiène

Unité de Recherches et de Fabrication
Parc d'activités Mathias - BP 9 - 26320 St Marcel-lès-Valence
Tél : 04 75 58 80 10 - Fax : 04 75 58 74 46
e-mail : contact@dacd.com - site web : www.dacd.com
S.A.S au capital de 1 500 000 € - R.C.S. Lyon SIREN 453 231 565 - APE 4671Z
N° Intracommunautaire FR 20 453 231 565 - Siège Social, Vaulx-en-Velin (69).